

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OTTONVILLE – RICRANGE

Réuni en session ordinaire

Le vendredi 4 août 2023 A 20H00

Etaient présents :

Mesdames : LENHARD Mireille, TUTIN Fabienne, ZANNIER Carine, KURLIKOWSKY Christelle

Messieurs : BECKERICH Jacky, SIMON Gérard, SCHNEIDER Lionel, Gérard DEMMER, MULLER Martin

Etaient absents excusés : HESTROFFER Jérémy (pouvoir donné à Gérard SIMON)

Secrétaire de séance : Laetitia JEDAR

Monsieur le maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR :

- **Point n°1** : Rétrocession de la voirie lotissement « Les épis d'OR »
- **Point n°2** : Plan de relance forêt : choix des entreprises
- **Point n°3** : Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie
- **Point n°4** : Mise à jour du tarif des concessions du cimetière
- **Questions diverses**

Point 1 : Rétrocession de la voirie du lotissement « Les épis d'OR »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de régulariser les actes de rétrocession par la société VALERY, au profit de la commune, de l'ensemble des espaces de circulation automobiles et piétonnes, stationnement, espaces verts, éclairage public et des divers réseaux (dont bassin de rétention) dans le lotissement « Les épis d'OR ».

La rétrocession portera sur les parcelles suivantes : section 8 n°295/0284 d'une contenance de 16,42 ares et se fera au prix de 1€.

La longueur de voirie est 160ml.

Les frais de cet acte seront à la charge de la SARL VALERY.

Pour : 10 (dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 2 : Plan de relance forêt : choix des entreprises

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 24/07/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : plantation forêt communal

Lot 1 : Broyage et maintenance de matériel de cloisonnements

Entreprise : K2T 57220 PIBLANGE

Montant du marché : 16 464€ HT

Lot 2 : Fourniture et mise en place de clôture grillagée

Entreprise : O.N.F.- agence de Metz 57070

Montant du marché : 25 342,50€ HT

Concernant le lot 3 (Fourniture, mise en œuvre de plants et de protections individuelles), aucune offre n'ayant été déposée dans les temps le Conseil Municipal le déclare infructueux et décide d'en faire un marché négocié sans publicité ni concurrence. Plusieurs entreprises seront contactées directement pour faire une offre et Monsieur le Maire est chargé de signer toutes les pièces de ce marché auprès du moins disant.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Pour : 10 (dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 3 : Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie de la société SFR sur la parcelle cadastrée section 11 n° 56.

Ce projet nécessite la location, par la commune d'Ottonville, de la parcelle cadastrée section 11 n°56, à la société SFR pour une durée de 12 ans reconductible tacitement par période de 6 ans et pour un loyer de 1000€/an payable d'avance.

Après avoir pris connaissance de la convention de location pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur la parcelle cadastrée section 11 n° 56 entre la Commune d'Ottonville et la société SFR, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Pour : 10 (dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Point 4 : Mise à jour du tarif des concessions du cimetière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 juin 2010 fixant le montant des concessions.

Pour rappel :

Une concession simple (1m X 2m) pour une durée de 30 ans s'élève à 150€

Une concession double (2m X 2m) pour une durée de 30 ans s'élève à 300€

Une concession pour une case du columbarium s'élève à 1000€ pour 30 ans.

À la suite d'une nouvelle demande, il s'avère nécessaire de délibérer pour fixer le montant d'une concession de cave-urne (1m X 1m) dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 25 juin 2010 fixant les tarifs des concessions dans le cimetière et dans le columbarium,

DECIDE de fixer le prix d'une cave-urne à : 100€ pour une durée de 30 ans.

Pour : 10 (dont 1 pouvoir), Contre : 0, S'abstient : 0

Point adopté à l'unanimité des membres présents

Points divers :

Inauguration du chemin de vie : Madame Carine ZANNIER propose de faire participer les élèves d'Ottonville à l'inauguration afin de les impliquer dans le projet. La proposition sera faite aux maitresses à la rentrée et la date de l'inauguration sera ensuite déterminée.

Monsieur le Maire remercie l'ouvrier communal, Madame Fabienne TUTIN et Gabriel BOULANGER ainsi que Jean-François AUBARD pour la réalisation du crépi de la chaufferie.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.

Ordre du jour délibéré ce jour par l'ensemble des personnes présentes :

- **Point n°1** : Rétrocession de la voirie lotissement « Les épis d'OR »
- **Point n°2** : Plan de relance forêt : choix des entreprises
- **Point n°3** : Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie
- **Point n°4** : Mise à jour du tarif des concessions du cimetière
- **Questions diverses**

BECKERICH Jacky	DEMMER Gérard	HESTROFFER Jérémy <i>Absent (pouvoir donné à Gérard SIMON)</i>
KURLIKOWSKI Christelle	LENHARD Mireille	MULLER Martin
SCHNEIDER Lionel	SIMON Gérard	TUTIN Fabienne
ZANNIER Carine		